

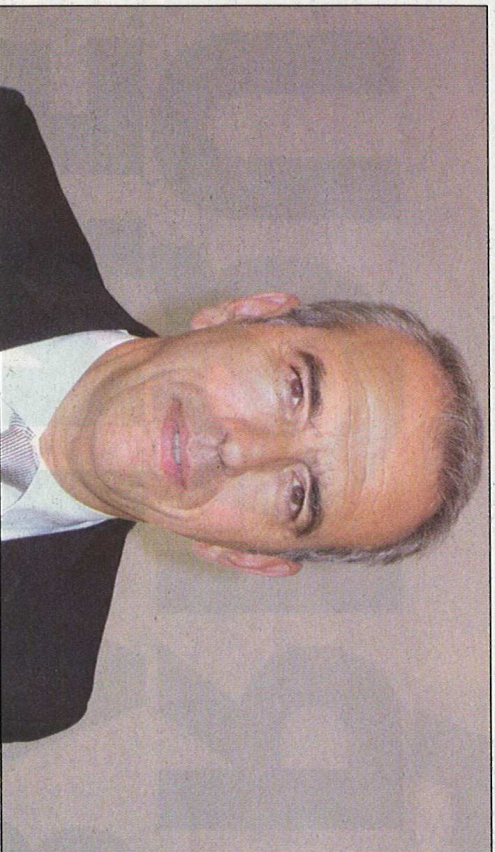
Alain Givanovitch : «Une nouvelle approche du contrôle fiscal»

La Chambre de commerce et d'industrie de Toulouse accueillera le 3 décembre une conférence pour aborder «une nouvelle approche» du contrôle fiscal. Explications avec l'un des intervenants, l'ancien président de l'Ordre des experts-comptables de Toulouse et membre du Conseil supérieur Alain Givanovitch.

Dans quel cadre cette conférence s'inscrit-elle ?

Je tiens d'abord à préciser que cette conférence organisée par la Chambre de commerce et d'industrie de Toulouse, les Services fiscaux de la Haute-Garonne et l'Ordre des experts-comptables de Toulouse Midi-Pyrénées sera notamment animée par le Directeur départemental des Impôts Marc Menvielle. Nous pourrions bénéficier de ses qualités de pédagogue et de sa parfaite connaissance de son administration. C'est un confèrencier de premier choix. Il sait faire passer des messages complexes avec humour et simplicité. Ce genre de rencontre permet ensuite d'assurer une meilleure communication à destination de nos clients. Je pense d'ailleurs que les contributeurs doivent se considérer comme des usagers. Nous voulons informer les dirigeants des petites ou moyennes entreprises du tissu local et donc réaliser de la prévention pour que la fiscalité soit mieux supportée. Plusieurs milliers d'invitations ont été envoyées dans cette optique. Et je note que l'on peut inclure les experts-comptables dans le public concerné.

Quels seront les thèmes évoqués dans «l'actualité fiscale» ?



Nous allons nous pencher sur les dossiers les plus brûlants. Nous donnerons des éléments sur la taxe professionnelle et la Loi d'orientation financière de 2010.

A quoi correspond la «sécurisation juridique des entreprises» qui sera abordée dans un second temps ?

Nous ferons le point sur la réorganisation des services fiscaux intervenue ces derniers mois. Le contrôle fiscal est aujourd'hui basé sur trois niveaux et

prend en compte la gestion et la recherche. Cette soirée va globalement aider les dirigeants à cerner les enjeux qu'il implique. Nous profiterons également de cet événement pour le démystifier et le rendre plus appréhendable. Il faut en finir avec sa mauvaise réputation qui est ancrée dans l'imaginaire de beaucoup de personnes. Le contrôle fiscal est un mal indispensable et l'impôt une nécessité. Ce n'est vraiment pas le moment de s'insurger contre eux ! Je rappelle que la collecte des impôts paie

les services et que le poids de l'intervention de l'Etat est de nos jours très important. Notre but est en définitive d'éviter les traumatismes. Le terme «usager» est ainsi à privilégier : il faudrait que le contrôle fiscal soit vécu normalement et que les situations soient apaisées.

Comment, au final, atteindre «l'optimisation fiscale» ?

Cette dernière partie nous permettra de montrer que l'on peut optimiser l'utilisation des textes fiscaux sans pour autant frauder. Il s'agit simplement de déterminer certaines règles. Les textes en question décrivent un périmètre mais ne représentent pas un carcan. La bonne volonté de l'administration fiscale va jusque-là. L'usager doit donc connaître les limites entre la recherche du bénéfice le plus élevé dans le respect de la loi et l'action intentionnelle pour soustraire des bénéfices.

Quels cas concrets allez-vous évoquer ?

Nous parlerons par exemple de la cessation temporaire d'usufruit, qui est assez répandue aujourd'hui, ou des opérations concernant la TVA et notamment la TVA immobilière.

Quel sera le thème principal de la prochaine conférence ?

Nous pouvons, grâce à ces rencontres, «surfer» sur l'actualité, mais il est possible que nous organisions l'an prochain une conférence sur la fiscalité des particuliers. Elle intéresserait évidemment les chefs d'entreprises.

Propos recueillis par Vincent Aurfère

CONFÉRENCE ENTREPRISE ET FISCALITÉ

«LE CONTRÔLE FISCAL, UNE NOUVELLE APPROCHE»

le jeudi 3 décembre, à 18h

Salle Gaston Doumergue du Palais consulaire
2 rue d'Alsace-Lorraine, à Toulouse.

Renseignements sur le site Internet :
www.toulouse.cci.fr